

L'OBSERVATEUR.

TOME II. SAMEDI, 2 AVRIL, 1831. N^o. 13.

HISTOIRE DU CANADA.

(CONTINUATION.)

Au printemps de 1787, il avait été nommé un comité du conseil législatif,* pour s'enquérir des moyens d'avancer l'éducation élémentaire et classique dans la province. Il avait été suggéré que comme le fonds laissé comme legs, après la restauration de Charles II, par l'honorable M. Boyle, et qui produisait un revenu de £1200 par an, ainsi que les fonds de la société formée, à l'époque de la révolution de 1688, pour la propagation de l'évangile, ne pouvaient plus être transmis légalement aux provinces américaines séparées de l'empire, ils pourraient être appropriés pour la fondation d'une université en Canada. Le conseil avait pensé qu'une partie des terres non concédées de la couronne pourrait être ajoutée à ces fonds, et était persuadé que si l'établissement avait lieu, les bâtimens qui avaient formé le collège des jésuites seraient rendus à leur première destination, et redeviendraient, sous le nom d'université, le séjour des arts, des lettres et des sciences.

Ces fonds, joints aux dons qu'on pouvait attendre des citoyens riches et zélés pour l'instruction, auraient peut-être été suffisants pour établir et maintenir une université, si le maintien de l'établissement n'avait dépendu que de fonds pécuniaires; mais il aurait fallu savoir, si l'enseignement eût pu s'y combiner de manière à ôter lieu à la jalousie, aux méfiances et aux craintes, bien ou mal fondées. Les préjugés et l'antipathie qui régnaient alors à un haut degré dans la province, en conséquence de la différence des langues et des religions, et peut-être aussi de la prépondérance systématiquement donnée au petit nombre, dans le conseil, sur le banc de la justice, et dans tous les établissemens publics dépan-

* Composé du juge en chef comme président, et de MM. Dunn, Mabane, De Léry, Caldwell, Grant, de St. Ours, Baby et Dupré.